

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 28 septembre 2020****DÉLIBÉRATION n°2020-42**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 28 septembre 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 18 septembre 2020.

**Point de l'ordre du jour :**

1.1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 6 juillet 2020.

.....  
Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,

**Exposé de la décision :**

Sans objet.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 6 juillet 2020.

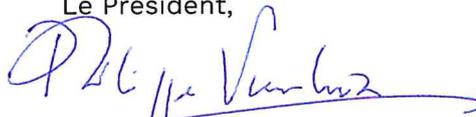
**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	25
Abstentions :	3
Votes exprimés :	22
<b>Pour :</b>	22
Contre :	0

**Pièce jointe :**

- compte rendu du conseil d'administration du 6 juillet 2020.

Fait à Tours, le 29 septembre 2020  
Le Président,

  
Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 01 OCT. 2020

Transmise au Recteur le : 01 OCT. 2020

COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 6 juillet 2020

Compte tenu de l'urgence sanitaire, le conseil d'administration s'est tenu en visioconférence

### **1. Compte rendu du conseil d'administration du 15 juin 2020**

Le compte rendu du conseil d'administration du 15 juin 2020 est approuvé à l'unanimité par la délibération n°2020-33.

### **2. Informations générales**

Rentrée 2020-2021 :

Au regard de la situation actuelle, il est envisagé une rentrée « ordinaire » en prévoyant éventuellement des modes de fonctionnement alternatifs. Chaque composante établit ses modalités d'organisation de la rentrée, en envisageant toutes les situations possibles. Nous sommes toujours en attente de la circulaire actualisée du MESRI sur la rentrée. Il est proposé d'attendre le 17 août afin d'aviser compte tenu de la situation.

Au nom des élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" (EaT), Jean Fabbri souligne qu'il est indispensable que les personnels soient associés au plus près aux adaptations que la situation sanitaire pourrait rendre nécessaires, plus que jamais les conseils de département, les conseils de composantes - avec le rôle qu'y jouent les étudiants- doivent être réunis et contribuer à élaborer et à valider les dispositions à mettre en œuvre à la rentrée.

CPER et plan de relance :

Le changement de Gouvernement aura sûrement une incidence sur le calendrier du prochain CPER (2021-2027) et les attendus du plan de relance. De nouvelles directives devraient être adressées aux opérateurs et aux établissements.

ParcourSup :

Il y a toujours une pression forte sur les premières années de sante (PASS et LAS), de sciences de la vie et de psychologie. Il faut attendre le 17 juillet, fin de la phase principale, pour avoir une visibilité définitive.

### **3. Affaires financières**

#### **3.1. Priorités et orientations dans le cadre du débat budgétaire pour le budget initial 2021**

Suite au débat d'orientations budgétaires organisé lors du conseil d'administration du 15 juin 2020 et aux propositions qui ont été adressées, le conseil doit décider des priorités et des orientations pour le budget initial 2021.

Les priorités et orientations générales sont les suivantes :

- l'adaptation à la crise d'urgence sanitaire :
  - . acquisition de matériels informatiques et numériques
  - . accompagnement de nos équipes pédagogiques
- le renforcement de la politique de développement durable :
  - . la solidarité étudiante

. la réduction de l'empreinte carbone

Jean Fabbri (EaT) fait observer que les remarques formulées en juin dernier, lors de la présentation de ces orientations, n'ont pas été entendues : sur les priorités à donner au recrutement stable, sur le respect du pluralisme des modalités pédagogiques toutes dignes d'un soutien administratif et budgétaire. Il souligne en outre que l'actuelle équipe de direction n'est encore en place qu'en raison de la crise sanitaire et qu'il aurait été sage d'avoir une vision plus ouverte des choix budgétaires pour 2021, en conséquence, il appelle à voter contre les orientations proposées.

Le conseil d'administration approuve les priorités et orientations dans le cadre du débat budgétaire pour le budget initial 2021 par la délibération n°2020-34.

### 3.2. Propositions de la commission des moyens du 3 juillet 2020

En plus de l'examen des priorités et orientations pour le budget initial 2021, la commission des moyens a eu à traiter d'autres sujets nécessitant une approbation par le conseil d'administration.

- admissions en non-valeur ;
- tarifs du DIU échographie pour les chirurgiens et les traumatologues du sport du membre inférieur ;
- tarifs du DIU immunopathologie ;
- tarifs du DU clinique des violences sexuelles et psychotraumatologie ;
- tarifs du DIU médecine manuelle – ostéopathie ;
- tarifs de formation continue 2020-2021 ;
- tarifs master double diplôme animal biotechnology and livestock conservancy.

Le conseil d'administration approuve les propositions de la commission des moyens par la délibération n°2020-35.

## 4. Ressources humaines

### 4.1. Utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2020

Le conseil d'administration doit se prononcer sur la qualification à donner aux emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2020, suite aux avis favorables émis à l'unanimité par le comité technique et le conseil académique.

Jean Fabbri intervient d'abord pour demander des précisions sur les recrutements des ATER et sur leur entrée en fonction, ce qui semble se préparer avec des contrats restreints à 11 ou 10 mois n'est ni dans l'intérêt des formations ni de ces jeunes collègues pénalisés dans leur rémunération. Il rappelle aussi que l'université par une motion a demandé des ATER supplémentaires pour faire face aux conditions difficiles attendues à cette rentrée : en conséquence envisager des contrats d'enseignement ou des heures complémentaires n'est pas la bonne solution en particulier sur des supports d'enseignant-chercheur. Il appelle à voter contre cette utilisation des emplois vacants.

Le conseil d'administration approuve l'utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2020 par la délibération n°2020-36.

## 5. Etudes et vie de l'étudiant

### 5.1. Propositions de la CFVU du 25 juin 2020 – pédagogie

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire relatives à l'offre de formation, aux modifications de maquettes et au bornage de l'année universitaire 2020-2021.

Offre de formation :

- offre de formation CERCIP 2020-2021 ;
- offre de formation PASS et LAS ;
- création du DIU d'immunopathologie ;
- création du DIU échographie pour les chirurgiens et les traumatologues su sport du membre inférieur ;

Modification de maquettes :

- modification des maquettes de licence, licence professionnelle, master, DU et DIU (tableau joint).

Autour de la question des maquettes de formation, Jean Fabbri (EaT) intervient pour que l'université s'engage à défendre les U.E. et les diplômes contre la logique de certification en langue vivante que des dispositions récentes au niveau national encouragent. Concernant les stages sans ECTS et non obligatoires Jean Fabbri souligne le caractère indispensable et effectif de l'encadrement par des collègues et la nécessité de garantir à chaque étudiant au moins un mois de temps estival pour vacances ou travail rémunéré.5.3

Bornage de l'année universitaire :

- bornage pour les UFR arts et sciences humaines, CESR et droit, économie et sciences sociales.

Campagne de recrutement :

- ouverture d'une troisième campagne de sélection pour la licence professionnelle MURAT (management d'une unité de restauration à thème) ;

Les propositions de la CFVU sont approuvées par la délibération n°2020-37.

### 5.2. Propositions de la CFVU du 25 juin 2020 – conventions

Le conseil d'administration doit approuver les neuf conventions présentées à la commission de la formation et de la vie universitaire :

- convention de coopération concernant la mise en place d'un double diplôme de Licence d'Histoire/Bachelor of Arts entre l'UT et la Ruhr-Universität Bochum ;
- convention de partenariat pour les formations préparant aux licences professionnelles Gestion de la production industrielle et ingénierie et intégrité des matériaux avec l'ADAMIC ;
- convention de partenariat avec l'INSA Centre val de Loire et l'université d'Orléans relative aux modalités de fonctionnement du master en mécanique ;
- renouvellement de la convention de coopération pour la mise en place d'un double diplôme de Master Etudes culturelles / Maestria en Estudios Literarios entre l'université de Tours et l'Universidad Nacional de Colombia ;

- convention de coopération concernant la mise en place d'un double diplôme entre le Master of Science Program in Animal Production Technology de Suranaree University of Technology (Thaïlande) et le Master Biologie-Santé, parcours Biologie de la reproduction animale de l'Université de Tours ;
- accord de consortium Erasmus Mundus International Master of Science in Infectious Diseases and One Health / IDOH ;
- convention de partenariat entre l'université de Montpellier et l'université de Tours concernant l'organisation du DIU de médecine manuelle ostéopathie ;
- convention cadre de partenariat entre l'université d'Angers et l'université de Tours relative à la formation du diplôme d'Etat « infirmier.e en pratique avancée » (DIPA) ;
- convention entre l'université de Tours et le groupe d'intérêt public PIX relative à l'utilisation temporaire du service Pix Orga.

Les conventions proposées par la CFVU sont approuvées par la délibération n°2020-38.

### 5.3. Propositions de la commission FSDIE (aide aux projets) du 3 juillet 2020

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de subventions allouées aux associations étudiantes (43 511€) sur les fonds du FSDIE proposées par la commission FSDIE (aide au projet) qui s'est réunie le 3 juillet 2020.

Jean Fabbri (EaT) fait observer que dans la répartition de ces fonds il y a beaucoup de "festif" ; une réorientation vers plus d'actions de solidarité serait judicieuse, il espère que les futurs élus étudiants y seront davantage sensibles.

Les propositions de la commission FSDIE (aide aux projets) sont approuvées par la délibération n°2020-39.

## 6. Recherche et valorisation

### 6.1. Exonération d'inscription des doctorants

Compte tenu du retard pris par certains doctorants dans leurs travaux en raison de la crise sanitaire, il est proposé d'exonérer des droits d'inscription pour l'année universitaire 2020-2021 celles et ceux des doctorants qui auraient dû soutenir avant le 31 décembre 2020 et qui seront en capacité de soutenir avant le 30 juin 2021. L'exonération des droits d'inscription ne vaut pas pour la CVEC.

L'exonération est accordée par le Président de l'université, sur la base d'une demande argumentée du doctorant, après avis du directeur de thèse, du directeur d'unité et de l'école doctorale.

Le Président propose de procéder de façon identique pour les HDR si la question venait à se poser.

Pour Jean Fabbri (EaT) l'extension de cette exonération aux étudiants inscrits en HDR s'impose.

Le conseil d'administration approuve la possibilité d'exonérer les doctorants de leurs droits d'inscription par la délibération n°2020-40.

### 6.2. Compte rendu de la commission de la recherche du 28 avril 2020

M. Daniel Alquier, vice-président en charge de la recherche et de la valorisation, présente les points examinés lors de la commission recherche du 28 avril 2020.

## 7. Affaires générales, juridiques et statutaires

### 7.1. Autorisation d'ester en justice

Par la délibération n°2018-10, le conseil d'administration a autorisé le Président de l'université à déposer un référé expertise auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans le cadre du litige qui oppose l'université, le groupement de maîtrise d'œuvre et l'entreprise titulaire du lot 7 du marché de réfection du clos et du couvert de l'IUT de Tours (bâtiment E, lot n°7 ventilation) en raison de la non-conformité des travaux au CCTP. Considérant que le rapport d'expertise manque d'objectivité, l'université souhaite engager un recours en responsabilité contractuelle contre le groupement de maîtrise d'œuvre et l'entreprise titulaire du lot 7 du marché.

Il est demandé au conseil d'autoriser le Président à engager un recours en responsabilité contractuelle contre la SARL Boille, Lavat et Suquet, la SAS Anvolia et la société ICR LBE fluides (venant aux droits de la société NOX Ingénierie).

Le conseil d'administration autorise le Président à agir en justice dans le cadre du contentieux mentionné ci-dessus par la délibération n°2020-41.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 18 septembre 2020  
Le Président,



Philippe Vendrix

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)